

Recommandations de sortie

Enfant et mineur

Votre enfant a bénéficié ce jour d'un acte opératoire.

Date :

Acte réalisé :

L'intervention a été pratiquée par le Dr

L'anesthésie a été réalisée par le Dr

Avec l'accord des médecins, il est autorisé à quitter l'hôpital et à regagner son domicile accompagné de deux adultes dont au moins un des parents.

Aujourd'hui votre enfant ne devra pas quitter son domicile et devra rester sous votre surveillance. Il peut boire et manger sans excès.

Suivez bien le traitement qui lui a été prescrit, en particulier pour soulager la douleur.

Dans les deux jours qui viennent, vous devez nous rappeler en cas :

- **de douleurs importantes non soulagées par les médicaments qui ont été prescrits et en appliquant de la glace,**
- **de saignement,**
- **de fièvre,**
- **de tout élément anormal qui pourrait vous inquiéter,**

au service de chirurgie ambulatoire : 03.88.57.71.92,

la nuit et le week-end au standard de l'hôpital : 03.88.57.55.55, qui vous mettra en relation avec le médecin anesthésiste de garde.

Respectez les consignes qui vous ont été données par le médecin jusqu'à la prochaine consultation.

Si vous avez des questions concernant l'intervention, prenez contact avec le chirurgien.